



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEMANDE D'INSCRIPTION

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE DE GREFFIER PRINCIPAL
DU CORPS DES GREFFIERS DES SERVICES JUDICIAIRES**

Session du 26 juin 2025

Avertissement

Les pièces justificatives ne seront demandées qu'aux candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite. S'il apparaît, au vu de ces pièces justificatives, que les renseignements fournis sont inexacts, le bénéfice d'une éventuelle nomination sera perdu.

Ecrire très lisiblement et en lettres MAJUSCULES.
Cocher la ou les cases correspondant à votre situation.

ÉPREUVE ÉCRITE ADMISSIBILITÉ

Durée : trois heures ; coefficient 2

L'épreuve écrite d'admissibilité se compose de deux mises en situation professionnelle portant sur la procédure civile et prud'homale ou sur la procédure pénale, au choix du candidat après communication des sujets.

ÉTAT CIVIL

Monsieur

Madame

Votre nom de naissance : _____

Votre nom d'usage : _____

Votre prénom : _____

Vos autres prénoms (séparés par une virgule) :

Votre date de naissance : _____ (JJ/MM/AAAA)

Ville de naissance : _____

N° département : _____

DOM-COM ou pays étranger : _____

NATIONALITÉ

Êtes-vous français actuellement ? oui non

Si non, précisez votre nationalité :

Êtes-vous en instance d'acquisition de la nationalité française ? oui non

Si vous êtes en instance d'acquisition de la nationalité française, vous pouvez vous inscrire mais vous devrez avoir acquis la nationalité française **au plus tard** à la date de l'épreuve écrite soit au **jeudi 26 juin 2025**.

COORDONNÉES PERSONNELLES

Les courriers du service administratif régional compétent (convocation à l'épreuve écrite) et du bureau RHG4 (convocation à l'épreuve orale) seront envoyés à cette adresse.

Votre adresse :

N° et Rue, avenue... :

Code postal :

Commune :

Pays :

Vos coordonnées téléphoniques :

Domicile :

Travail :

Portable :

Votre adresse électronique :

SITUATION PERSONNELLE

Êtes-vous travailleur handicapé ? oui non

Souhaitez-vous bénéficier d'un aménagement d'épreuves ? oui non

Joindre **obligatoirement** la requête en aménagement dûment complétée en annexe 6 et signée ainsi que le certificat médical en annexe 6 complété par un médecin agréé par l'administration ou un médecin de service hospitalier, déterminant les conditions particulières d'installation, de temps et/ou d'assistance nécessaires (exemples : tiers temps supplémentaire, sujets en braille ou agrandis, etc.).

Le certificat médical doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves et être adressé au bureau RHG4 **au plus tard le jeudi 5 juin 2025**.

SITUATION ADMINISTRATIVE

Précisez votre situation actuelle :

- fonctionnaire de l'Etat titulaire
 fonctionnaire territorial
 fonctionnaire hospitalier non titulaire (contractuel, auxiliaire ou vacataire)
 militaire
 autre – précisez :

Quelle est la date de votre entrée dans la fonction publique ?

Quel est votre grade actuel ?

Si vous êtes non titulaire, quel est votre emploi actuel ?

Dans quelle administration/établissement/juridiction êtes-vous employé(e) ?

Précisez l'adresse de cette administration/établissement/juridiction :

N° et Rue, avenue... :

Code postal :

Commune :

Pays :

Attention : les candidats doivent obligatoirement faire établir par leur administration un état de leurs services.

L'administration demandera les pièces justificatives aux candidats admissibles et procédera, à l'issue de la publication de la liste des candidats admis, à l'examen des dossiers de candidature.

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

L'épreuve orale d'admission de l'examen professionnel consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, l'aptitude à exercer de nouvelles responsabilités, ses motivations et ses qualités personnelles.

L'entretien débute par un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé à partir de son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sur des questions relatives aux connaissances administratives générales, à son environnement professionnel, aux fonctions exercées ainsi que sur des situations pratiques.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle constitué par le candidat.

En cas d'admissibilité, ce dossier doit être déposé par le candidat sur la plateforme en ligne dédiée via le lien internet figurant sur la convocation de l'épreuve orale, **au plus tard le lundi 22 septembre 2025**, date impérative. Un exemplaire imprimé devra être remis par le candidat au pôle des recrutements du bureau des recrutements et de la formation (bureau RHG4) le jour de l'épreuve d'admission.

En cas d'impossibilité de déposer le dossier RAEP sur la plateforme en ligne dédiée, les candidats conservent la possibilité d'envoyer leur dossier RAEP par voie postale **au plus tard le 22 septembre 2025**, date impérative, le cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Ministère de la Justice
Direction des services judiciaires
Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau RHG4 - Pôle des recrutements
13 place Vendôme
75042 Paris cedex 01

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Avez-vous suivi une préparation spécifique à cet examen professionnel ? oui non

Quel est votre diplôme le plus élevé ?

- BAC
- BAC +2
- BAC +3
- BAC +4

- BAC +5 et plus
- BEP, CAP, BEPC
- Sans diplôme
- Autre :

CHOIX DU CENTRE D'EXAMEN

Cochez la cour d'appel de votre choix dans le ressort de laquelle vous passerez l'épreuve écrite d'admissibilité :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel d'Agen | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Metz |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel d'Aix-en-Provence | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Montpellier |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel d'Amiens | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Nancy |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel d'Angers | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Nîmes |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Basse-Terre | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Nouméa |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Bastia | <input type="checkbox"/> Cour d'appel d'Orléans |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Besançon | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Papeete |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Bordeaux | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Paris |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Bourges | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Pau |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Caen | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Poitiers |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Cayenne | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Reims |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Chambéry | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Rennes |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Colmar | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Riom |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Dijon | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Rouen |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Douai | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Fort-de-France | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Toulouse |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Grenoble | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Versailles |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Limoges | <input type="checkbox"/> Tribunal supérieur d'appel de Saint-Pierre et Miquelon |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Lyon | |
| <input type="checkbox"/> Chambre d'appel de Mamoudzou | |

DÉPÔT DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION

La demande d'inscription dûment complétée doit être adressée au plus tard le **lundi 31 mars 2025**, le cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Ministère de la Justice
Direction des services judiciaires
Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau RHG4 – Pôle des recrutements
13 Place Vendôme
75042 Paris cedex 01

Fait à _____, le _____

Signature (obligatoire pour la validité de l'inscription) :